

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} octobre 2015

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain GARNIER, le jeudi 1^{er} octobre 2015, à 20 h 00.

Délibération : Approbation du projet de Charte 2016-2028 du Parc Naturel Régional des sources et Gorges de l'Allier.

Après lecture de la proposition de délibération en faveur du projet du PNR SGA, et après débat, la délibération est adoptée à la majorité.

Délibération : convention pour une médiathèque type point lecture pour une bibliothèque municipale : M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un renouvellement de convention avec la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire.

Délibération : Réfection de 4 passages piéton sur la RN102 : Le montant des travaux s'élève à 660 € TTC.

Délibération : devis changement de 3 poteaux incendie : 3 entreprises ont été consultées. Le Conseil à l'unanimité choisit la moins disante, pour un montant de 6109,68 € TTC.

Transfert de compétence optionnelle de la maintenance de l'éclairage public : Lors de son Assemblée Générale en date du 10 avril 2015, le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la maintenance et à l'entretien de l'éclairage public à destination des communes qui lui auront transféré cette compétence. Cette aide s'élève à 25 % du coût TTC de la maintenance pour les communes qui ne bénéficient pas de recette de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité. Entre outre, les communes qui auront transféré cette compétence au Syndicat bénéficieront de la mise à disposition à titre gratuit du SIG (Système Information Géographique) dédié à l'éclairage public. Le Conseil accepte de transférer la compétence de la maintenance de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies 43.

Délibération : rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet (CCPP): Chaque conseiller ayant été destinataire d'une copie du rapport d'activités ci-dessus cité, et aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Rappel : autoriser M. le Maire à signer une convention avec le SGEB pour l'entretien des STEP: M. le Maire fait lecture du projet de convention avec le SGEB, pour un montant de 10 383,90 € TTC pour un an.

Pour information, M. le Maire annonce que les 30 bouches avaloirs situées le long de la RN102 seront nettoyées le 22 octobre prochain, par la société choisie lors d'un précédent conseil.

Motion de l'AMF43 contre la baisse des dotations de l'Etat : Pour la commune, la baisse des dotations de l'Etat représente une perte de l'ordre de 9 000 €. Adoptée à l'unanimité.

Etude devis travaux de voirie sur la commune haute. Les travaux portent sur la réfection d'une partie de Freycenet bas et du chemin reliant Freycenet à la RN102 au niveau de la Baraque Haute, en tri couches, ainsi que du rebouchage des trous sur le chemin reliant les deux RN102 toujours au niveau de la Baraque Haute. Le Conseil, à la majorité, choisit le moins disant pour un total de 23 122,20 € TTC.

Liste des personnes susceptibles d'assurer le droit d'accueil en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré : La liste est donné à titre d'information au Conseil, et sera transmise au Rectorat.

Abonnement téléphonique pour les employés municipaux : Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour fournir un téléphone portable pour les employés municipaux qui effectuent des travaux dans toute la commune, afin qu'ils soient joignables et inversement qu'ils puissent téléphoner en cas de besoin.